

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article347>



Déclaration d'intention en cas de grève

- Administratif - Formulaires administratifs -



Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2022

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Dans le cas où un préavis de grève a été déposé et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école publique déclare par écrit, par lettre ou par télécopie, au moins 48 heures avant une journée de grève, son intention d'y participer.